

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 546-2021

Avis est par la présente donné par la soussignée secrétaire-trésorière/directrice générale de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan que lors de la séance ordinaire du 14 juin 2021, le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan a adopté le règlement numéro 546-2021, modifié par la résolution 6201-10-2021, décrétant une dépense de 697 790 \$ et un emprunt de 697 790 \$ pour la réhabilitation des réseaux d'égouts, domestique et pluvial, de reconstruction des bordures et du pavage sur la rue Faucher à Saint-Roch-de-l'Achigan.

Que ce règlement a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 27 octobre 2021;

*Que ce règlement peut être consulté **sur rendez-vous** au bureau de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan, au 7, rue Dr-Wilfrid-Locat durant les heures régulières;*

Qu'il entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN CE 28^e JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2021.

(Original signé)

Marie-Josée Masson
Secrétaire-trésorière / directrice générale